

## Jeunesse : le soutien financier de la famille change tout

9 septembre 2016



Sept jeunes âgés de 18 à 24 ans sur dix reçoivent une aide financière de leurs parents selon une étude de l'Insee [1] qui dévoile les résultats d'une enquête inédite menée en 2014 sur les revenus des jeunes. Mais 88 % des enfants de cadres reçoivent un tel soutien, contre 61 % des enfants d'ouvriers. Les premiers peuvent compter sur 400 euros (l'équivalent d'un tiers de Smic) par mois en moyenne, tandis que les seconds touchent 160 euros [2]

Cette aide peut prendre plusieurs formes : un versement monétaire (pour 37 % d'entre eux) ou une participation à leurs dépenses en téléphonie mobile ou liées à Internet (51 %), ainsi qu'à leurs frais de transports (36 %). Les jeunes en cours d'études qui n'habitent plus chez leurs parents sont particulièrement concernés et bénéficient des plus gros montants (plus de 500 euros par mois). Ces derniers sont les plus nombreux à utiliser ce montant pour payer leur loyer (57 %). Il faut ajouter qu'un jeune sur deux qui n'habite plus chez ses parents et qui reçoit un revenu social (bourse d'études, allocation chômage, aide au logement, etc.) perçoit une aide au logement. Parmi eux, sept sur dix bénéficient aussi d'une aide de leurs parents.

En plus de ces aides régulières, les parents contribuent ponctuellement, par exemple aux frais d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur (pour un jeune sur deux), à l'achat de vêtements ou d'équipements (ordinateur, électroménager...) ou encore aux frais de voyages à l'étranger. « 84 % des permis de conduire sont financés par les parents », relève aussi l'Insee. Le soutien des parents se traduit également en nature : 46 % des jeunes sont affiliés à l'assurance maladie complémentaire de leurs parents et un sur cinq assure son véhicule sur le contrat de ses parents.

Ces aides parentales sont à la hauteur des moyens familiaux. Parmi ceux qui n'entrent pas sur le marché du travail dès 16 ou 17 ans et qui poursuivent des études, les jeunes se divisent entre, d'une part, des jeunes dont les parents financent le logement et d'autres frais, et, d'autre part, des jeunes de milieux modestes ou des couches moyennes dont les parents n'ont pas les moyens de payer la poursuite de leur scolarité hors du domicile. Ces jeunes doivent alors soit se contenter de formations proches de chez eux et rester vivre chez leurs parents, soit partir étudier plus loin dans des conditions souvent périlleuses, en cumulant scolarité et emploi du fait de la faiblesse des bourses d'enseignement supérieur et du niveau élevé des loyers. Cette seconde solution n'est pas permise par les formations élitistes (classes préparatoires, grandes écoles, études de médecine, etc.) Entre 18 et 24 ans, au moins trois jeunesses existent donc : ceux qui travaillent (souvent en contrat précaire et pour des bas salaires) ou cherchent du travail, ceux qui font des études confortablement soutenus et ceux qui tentent de poursuivre leur parcours de façon acrobatique.

Dessins :

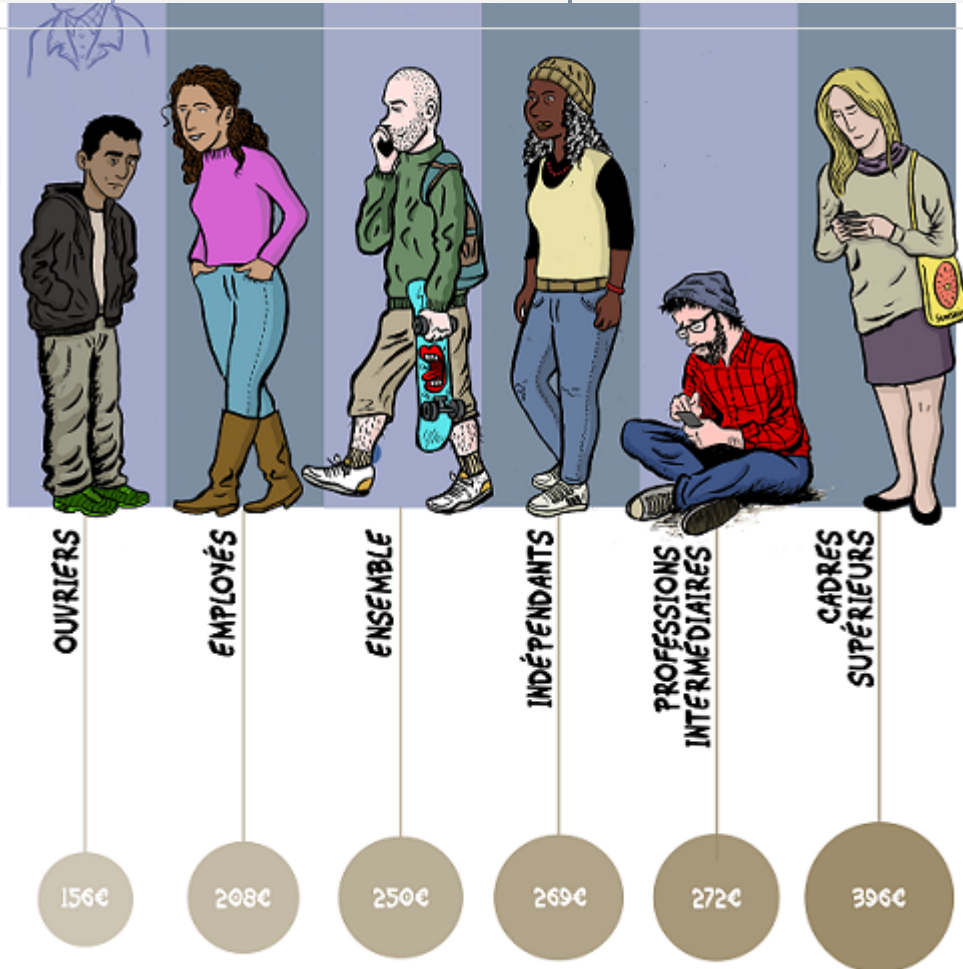
## Les aides financières parentales des jeunes Selon la catégorie sociale du père

[1] « Les principales ressources des 18-24 ans » in *Revue de l'Insee*, n° 206.

Catégorie sociale	Part des jeunes aidés (en %)	Montant de l'aide moyenne* (en euros)
Indépendants	75	269
Cadres sup	88	396
Professions intermédiaires	75	272
Employés	68	208
Ouvriers	61	156
Ensemble	70	250

Emplacement :

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Jeunesse-le-soutien-financier-de-la-famille-change-tout>



SOURCE : INSEE - DESSIN : ENVO